

SEANCES D'ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES

PRESCRIPTION MEDICALE ET CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE

Les séances collectives **d'Activités Physiques Adaptées (APA)** sont mises en place dans le cadre du dispositif **Sport Santé sur Ordonnance** par Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) en partenariat avec le CDOS 78 et l'UFOLEP 78.

L'APA est destinée aux **adultes ne nécessitant pas une prise en charge individuelle**

- **résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération**
- **vivant avec une affection longue durée (ALD) ou une maladie chronique (ex : hypertension artérielle, diabète, obésité...)**
- **présentant des facteurs de risques (ex : surpoids...) ou un isolement social, ou une perte d'autonomie**

(Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France)

Les séances collectives d'APA sont encadrées par un éducateur sportif spécialisé en APA au sein des équipements sportifs communaux et intercommunaux de SQY.

**Je soussigné(e) Docteurprescrit la pratique d'Activités
Physiques Adaptées à M. / Mme (rayer la mention inutile)**

**et certifie que M. ou Mme ne présente pas de contre-indication à la pratique d'Activités
Physiques Adaptées.**

Si recommandations : merci de les lister ci-dessous

.....
.....

Fait à, le

Signature :

Cachet du Médecin :

(Certificat valable pendant 1 an à la date de la prescription)